

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
REPUBLIQUE FRANCAISE  
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE  
CANTON DE TAVERNY

\* \* \* \*

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
en date du 10 avril 2014

L'an deux mil quatorze le dix avril à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le trois avril, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

**Présents :**

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART, Chantal WALTER, Bernard PAUTET (*Maires adjoints*)

Monique RISCH, Evelyne RAGUENET de SAINT ALBIN, Pascal DERCHE, Géraldine PICAULT, Cédric CHEVROLLIER, Estelle GACINA, Claude GELLE, Sylvie CABEZAS, Thomas MERCIER, Gabrielle RICCARDI, Roger MIGNOT, Micheline MAINGUET, Dominique COUDRAY, Cécile PALLATIN, Serge ACHARD (*conseillers municipaux*)

**Représenté par pouvoir :**

Raynald BEAUFILS, pouvoir donné à Pascal DERCHE

**Secrétaire de séance :** Roger MIGNOT

---

La séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.  
Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 3 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1.1. Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la réactualisation du tableau des effectifs pour l'année. L'effectif reste constant à 2013, il convient toutefois de tenir compte du mouvement du personnel (retraite, nomination) et l'avancement d'un agent à l'échelon supérieur. Oui l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tableau des effectifs.

**1.2. Autorisation de signature d'une promesse de vente pour l'acquisition d'un local commercial sis grande rue à Frépillon**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose d'acquérir au nom de la commune le local commercial du 10-12 Grande rue vacant depuis bientôt un an afin de maîtriser le devenir de ce magasin et relancer le commerce de proximité. Après négociation, le propriétaire consent la vente à 357 000 € pour un local d'une superficie totale de 429 m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer la promesse d'acquisition.

## 2. FINANCES

### 2.1. Vote des taux – année 2014

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de maintenir le taux des trois taxes identiques à 2013

le taux de la taxe d'habitation à	11,89 %
le taux de la taxe du foncier bâti à	17,36 %
le taux de la taxe du foncier non bâti à	68,16 %

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la non augmentation des taxes.

### 2.2. Budget primitif année 2014 – Commune

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2014 de la commune qui s'équilibre à la somme de

Section fonctionnement	2 483 838 €
Section investissement	1 236 312 €

<b>Total</b>	<b>3 720 150 €</b>
--------------	--------------------

### 2.3. Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Chantal WALTER

Considérant le rôle important des associations le Conseil municipal sur proposition de Chantal WALTER à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

	<b>2014</b>
OMCL	18 000,00 €
Bibliothèque	4 700,00 €
Chemins de la musique	300,00 €
Comité des fêtes	2 800,00 €
Sapeurs pompiers	450,00 €
FACAPL	276,00 €
JALMAV	350,00 €
Prévention routière	106,00 €
AGMG	90,00 €
Croix rouge	86,00 €
Collège Maubuisson	1 900,00 €
Association des secrétaires généraux	80,00 €
Atelier Libre des Peintres	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 388,00 €</b>

Le Maire adjoint précise qu'aujourd'hui le Conseil municipal délibère sur l'octroi de subventions aux associations culturelles et qu'une nouvelle délibération pour les associations sportives sera proposée lors d'une prochaine séance et cela en raison d'une réflexion qui doit être menée par l'OMS et les associations pour rééquilibrer les dotations en fonction d'adhérents frépillonnais.

#### **2.4. Vote des subventions à la Caisse des écoles, aux CCAS et aux ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité décide le versement de 10 000 € sur le budget CCAS, et de 26 963 € pour la Caisse des écoles.  
Enfin 50 000 € vont abonder le budget ateliers locatifs pour payer en partie l'acquisition du local commercial.

#### **2.5. Compte administratif année 2013 – ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

Le Conseil municipal à l'unanimité moins une voix (M. le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le Compte administratif 2013 des ateliers locatifs conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier Principal.

#### **2.6. Compte de gestion année 2013 – ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

À l'unanimité le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par M. le Trésorier principal visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2.7. Affectation de résultat d'exploitation exercice 2013 – ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

Après avoir approuvé le compte administratif 2013 le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la somme de 79 919,33 € en section d'investissement – article 1068.

#### **2.8. Admission en non valeur année 2013 - ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

Martine BERNARD expose que deux entreprises locataires de locaux aux ateliers ont dû cesser leurs activités et de ce fait n'ont pas réglé loyers et charges malgré les poursuites et relances faites par les services de la mairie et de la trésorerie.

Sur demande de M. le Trésorier le Conseil municipal accepte à l'unanimité les admissions en non valeur pour un montant total de 30 481,22 €.

#### **2.9. Budget primitif année 2014 - ateliers locatifs**

Rapporteur : Martine BERNARD

Fidèle au document présenté en commission des finances le 3 avril dernier, le budget 2014 des ateliers locatifs dont l'équilibre est de :

Section fonctionnement	394 103,54 €
Section investissement	697 922,73 €
	<hr/>
Total	1 092 026,27€

est adopté à l'unanimité.

#### **2.10. Autorisation à M. le Maire de contracter un emprunt**

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir le commerce de proximité par l'acquisition de locaux dans le centre village, M. le Maire propose de réaliser un emprunt de 300 000 € afin de compléter le financement d'acquisition des locaux.

Après consultation des établissements bancaires, le Conseil municipal autorise M. le Maire à contracter un emprunt de 300 000 € sur une durée de 15 ans à taux fixe.

### **2.11. Modification de l'intitulé du budget annexe ateliers locatifs**

Rapporteur : M. le Maire

Suite à l'acquisition des locaux commerciaux, validée en début de séance, leur gestion va nécessiter d'identifier les produits et dépenses sous le régime de la TVA, donc dans le cadre du budget annexe ateliers locatifs.

Il convient donc de modifier l'intitulé de ce budget.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril ce budget portera le titre de « ateliers locatifs et commerces ».

### **3. QUESTIONS DIVERSES**

#### **3.1. Désignation des délégués auprès du syndicat intercommunal de Frépillon-Bessancourt pour la construction du Centre de secours**

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune auprès de ce syndicat en vue de sa dissolution.

Dissolution qui n'a pu être actée précédemment en raison d'une erreur matérielle.

À l'unanimité, le Conseil municipal désigne

Martine BERNARD, Bernard PAUTET et Evelyne RAGUENET de ST ALBIN tant que titulaires et Patricia ZEISS en tant que suppléante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h45.

---